



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024008

Domaine : 7.5

Date de convocation : 31 octobre 2024

Date de l'affichage : 31 octobre 2024

Date d'affichage de la délibération : 8 novembre 2024

Objet: 08 – Assurance des élèves : affectation aux coopératives d'écoles pour l'année scolaire 2024/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Frédéric DIVIALLE, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSABOIS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Patrick BENSMAIL
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Pierre MATHEVET

Monsieur Jean-Guillaume CARONE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alain GAUDISSABOIS, conseiller municipal délégué chargé du Péri-scolaire et des Centres de loisirs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Education,

CONSIDERANT les crédits ouverts au budget primitif 2024,

CONSIDERANT la nécessité pour les écoles de recourir à une assurance collective couvrant les risques supportés par les élèves lors des sorties scolaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'attribution de subventions aux coopératives des écoles pour l'année scolaire 2024/2025, comme suit : assurance : 0,60 € par élève et par école pour 16 écoles maternelles et élémentaires

Ecoles	Maternelle		Elémentaire	
	Nombre enfants	Subvention	Nombre enfants	Subvention
HENRI FILLETTE	63	37.80	138	82,80
PABLO NERUDA	129	77.40	238	142.80
CHALLE LONGUES RAYES	164	98.40	264	158.40
BOIS	79	47.40	208	124.80
DIX ARPENTS	113	67.80	205	123
BUTTE	109	65.40	177	106.20
GRILLON	78	46.80	150	90
SIMONE VEIL	115	69	144	86.40
<b>Total</b>	<b>850</b>	<b>510</b>	<b>1524</b>	<b>914.40</b>
				<b>1424.40 €</b>

DIT que le total de ces subventions s'élève à 1424.40€ € prévus au budget primitif 2024 pour 2 374 élèves.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France